

COMPTE-RENDU 4^E CONSEIL DE QUARTIER DE CURTILLE

jeudi 27 octobre 2022 à 18h00 - Salle du conseil municipal

Lors de cette séance du Conseil étaient présents :

- | | |
|------------------------|-----------------------------|
| 1. Mme GIPPET Josiane | 4. M. PÉLISSON Michel |
| 2. Mme GARCIA Danielle | 5. M. MAGNARD Jean-François |
| 3. M. MIOCH Gérard | 6. M. NICOLAS Maurice |

Étaient absents :

Mme MOREIRA PEREIRA Nancy - Mme BENIERE Carole - Mme RAUX Dominique - M. BERNARD Alexandre

Les points suivants ont été abordés :

- Madame Moreira-Pereira Nancy est officiellement membre du Conseil de Quartier de Curtille. Il lui faudra signer la charte en vigueur. Ses coordonnées courriel devront être communiquées aux autres membres du Conseil et au secrétariat Mairie.
- Les travaux de la Réserve d'eau incendie devrait prochainement débiter sur le parking de Curtille.
- **Bilan 1re année :** Pour MM. PELISSON et MIOCH, il apparaît compliqué de construire des projets en fonction du contexte économique actuel et certains membres craignent que le rôle des Conseils de Quartier en soit amoindri. Monsieur NICOLAS souligne que les demandes devront être plus mesurées et que certains projets demanderont des délais plus longs ou devront être revus. Monsieur MAGNARD évoque un manque de retour entre Mairie et Conseil qui laisse une impression de manque de réactivité. Les élus font remarquer que le projet d'aménagement du parking de Curtille et du Jeu de Boules n'est pas parvenu jusqu'à la Mairie.
- **Projet EmoSon :** mémoire historique communale. M. MAGNARD fait part de sa déception de ne pas avoir vu d'élus lors des journées du patrimoine sur le parcours de la commune de Cessieu, alors que des invitations avaient été déposées en Mairie. Les élus rappellent que le samedi 17/09 se déroulait le repas des anciens ce qui explique que personne ne se soit déplacé. D'autre part, il est préférable de remettre ce type d'information ou d'invitation directement à un élu plutôt que de les déposer à l'accueil où leur diffusion peut être plus lente ou se perdre avec d'autres annonces d'évènements. M. NICOLAS propose d'organiser un après-midi découverte à une date ultérieure. Le Conseil de Quartier propose la date du 19/11 ou du 26/11 (si mauvais temps la première journée). Un rendez-vous sur le haut du Champ-de-Mars des Avenières est prévu à 13h, le samedi 19/11. M. MAGNARD s'occupe d'organiser le parcours sur Cessieu. Prévoir chaussures de marche et/ou bâton de marche. Temps du parcours environ 3h à pied. Les plaques les plus éloignées du centre-ville seront faites en voiture.
- **Projet d'aménagement du parking et du jeu de Boules de Curtille :** le compte-rendu de ce projet s'est visiblement perdu dans la chaîne de communication interne. M. MAGNARD le remet en pièce jointe du courrier qui sera adressé à tous les membres du Conseil ainsi qu'au secrétariat Mairie.

- **Signalisation routière** : Généraliser sur les routes de la commune la matérialisation au sol de la limitation de vitesse pourrait permettre de rappeler aux automobilistes les limites de vitesse entre deux panneaux de signalisation, comme c'est déjà le cas en centre bourg ou Route des Bourbres. Un bon moyen aussi de rappeler que la Route de Walibi est limitée à 50km/h. La Croix de Saint-André qui indique une priorité à droite n'est plus présente en sortie du Rond-Point vers le garage Renault et en direction de Ciers. Les automobilistes ne respectent pas la priorité à droite à hauteur de la Montée des Glycines. L'aménagement du carrefour entre la Route de Curtille et la Route de Chartreuse semble avoir amélioré la circulation et la sécurité. La Côte Vernay est encore trop souvent prise en excès de vitesse par un grand nombre d'automobilistes en direction de Curtille ou dans le sens de la descente en direction de Ciers. Pas de panneau de priorité à droite en amont du carrefour avec la Montée des Glycines. Le virage à la patte-d'oie entre la Côte Vernay et le Chemin du Bert est dangereux et souvent coupé par les véhicules montant sur Curtille. La signalisation au sol à cet endroit est en grande partie effacée comme le stop sur le Chemin du Bert. Il serait bon de refaire la signalisation au sol et de mieux matérialiser le virage afin que les automobilistes restent bien sur leur droite dans la courbe. Malgré la chicane, M. MAGNARD fait remarquer qu'un grand nombre d'automobilistes est encore en excès de vitesse sur la Route de Curtille, alors même que la vitesse est limitée à 30km/h. Mme GARCIA souligne que la plupart du temps, il s'agit de riverains ou de résidents des hameaux alentour.

Les sujets ayant tous été abordés, la séance est close à 19h50.

Pour le Conseil de Quartier :

la secrétaire

le président

Magnard.